

Les infos de l'Immo Par Orpi

À la Une

Des femmes et des hommes
pour votre bien

Immobilier, succession et poids des responsabilités :

Gérer la vente d'un bien hérité avec l'expertise d'Orpi

Hériter d'un bien immobilier est souvent une expérience riche en émotions. Pour rendre cette transition plus sereine, l'agence Orpi L'Isle-Adam met à disposition son **expertise en évaluation et gestion des ventes de biens** sur le secteur, tout en respectant la valeur affective du bien. Dès l'estimation, l'équipe prend en compte à la fois la **valeur marchande et l'histoire du lieu**, en accompagnant les héritiers avec tact.

Consciente de la **charge émotionnelle** qu'implique la vente d'un bien familial, l'équipe d'Orpi L'Isle-Adam prend soin de créer un climat de confiance et d'écoute à chaque étape. Chacun de ses conseillers adopte une approche empathique, permettant aux héritiers d'**exprimer leurs attentes**, leurs doutes et leurs souvenirs. Orpi s'assure que cette décision soit prise avec sérénité, offrant ainsi un soutien essentiel pour **alléger le poids de cette transition**.

Orpi L'Isle-Adam propose également un accompagnement pour les personnes âgées propriétaires, souhaitant **anticiper** l'avenir et alléger la charge de succession pour leurs héritiers. En prenant les devants et en réalisant une **évaluation précise** de leur bien avec Orpi, ces propriétaires peuvent planifier sereinement la transmission de leur patrimoine, en assurant à leurs héritiers un bien valorisé et des démarches simplifiées. Orpi se tient à disposition pour mettre en place ce service de manière bienveillante et professionnelle, dans le respect des attentes de chacun.

Ce service est offert et sans engagement

Afin de faciliter la gestion à distance, notamment pour les clients ne résidant pas sur place, Orpi L'Isle-Adam propose des services adaptés réalisés par des prestataires annexes : gestion des meubles, nettoyage du bien, et un suivi intégral **à distance** de chaque étape de la vente. Grâce à la **signature électronique**, les clients peuvent signer les mandats de vente et les compromis sans se déplacer. Ce dispositif assure non seulement une grande **flexibilité**, mais permet également d'**accélérer les procédures** administratives, garantissant ainsi une **gestion fluide et sécurisée** à chaque étape du processus.

Orpi L'Isle-Adam s'engage à **simplifier chaque étape**, des démarches légales jusqu'à la mise en vente. Grâce à leur connaissance approfondie du marché, les experts d'Orpi conseillent les familles sur le moment opportun pour vendre, la valorisation du bien et la gestion des négociations. **Les nombreux témoignages de clients soulignent le soutien et l'écoute apportés par l'équipe, qui sait transformer une épreuve complexe en un processus serein et positif.**

En confiant la vente de leur bien hérité à Orpi L'Isle-Adam, les héritiers bénéficient d'une expertise complète et d'un accompagnement humain pour traverser cette étape avec **sérénité et confiance**.

Nos clients sont satisfaits et
ils le disent :



Estimation Offerte

Les 8 étapes à suivre :

Orpi

1

Prise de décision : Vous décidez de faire évaluer votre bien immobilier. Cette démarche peut viser une vente future ou une planification de succession, permettant d'avoir une idée précise de la valeur de son patrimoine.

2

Prise de contact : Le propriétaire contacte Orpi L'Isle-Adam par téléphone, en ligne ou en se rendant en agence. Lors de ce premier échange, il peut exprimer ses attentes et poser ses questions sur le déroulement de l'évaluation.

3

Mise en relation : Un agent immobilier dédié est désigné pour accompagner le propriétaire tout au long du processus. Il devient l'interlocuteur principal et conseille le client à chaque étape.

4

Prise de rendez-vous : Un rendez-vous est fixé pour une visite d'estimation sur place. Cet entretien permet de recueillir toutes les informations nécessaires sur le bien (superficie, état, caractéristiques) afin d'effectuer une estimation précise. Lors de ce rendez-vous de prise de contact, l'agent immobilier remet au propriétaire une liste de documents nécessaires, tels que le titre de propriété, les diagnostics immobiliers obligatoires, les derniers avis de taxe foncière, etc.

5

Rendez-vous de visite d'estimation : L'agent immobilier se rend sur place pour examiner le bien en détail, prendre les mesures, évaluer l'état général et noter les caractéristiques particulières. Ce rendez-vous permet aussi d'identifier les éléments de valorisation ou d'éventuelles améliorations.

6

Dossier d'Étude de votre Projet : sur la base des informations recueillies, Orpi L'Isle-Adam effectue une étude comparative de marché en tenant compte des biens similaires dans la zone géographique, des tendances du marché et des ventes récentes dans le quartier.

7

Remise de l'estimation : L'agent immobilier remet une estimation détaillée du bien au propriétaire, accompagnée d'un rapport d'évaluation expliquant les critères pris en compte et la méthode utilisée. Cette estimation permet de fixer un prix de vente réaliste, en adéquation avec le marché.

8

Signature du mandat de vente : Si le propriétaire décide de confier la vente à Orpi L'Isle-Adam, les modalités du mandat de vente sont discutées. La signature du mandat peut se faire en présentiel ou à distance grâce à la signature électronique, pour plus de flexibilité. Ce document officialise la mise en vente et l'engagement de l'agence à accompagner le propriétaire jusqu'à la vente finale.

Estimation Offerte et sans engagement